

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 16 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 16 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 9 Décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle des Fêtes, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul, SAUVAGE Joël, ZOCCALI Claudine, BOITTIAUX Daniel, HOUREZ Pauline, MORTREUX Jean-Marc, KERN Claudine, SANS Patrick, HOUREZ Dominique, BAJEART Christine, NICODEME Hervé, LASSELIN Marie-Jeanne, FLOUQUET Jacqueline, PAQUE Marie-Cécile, SCHERER Murielle, CHOQUET Jean-Pierre, BARBIEUX Julien, BASSEZ Michel, APRILE Corinne, DEPRET Annabelle, PASEK Florent, LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

DUDKOWIAK Claudine	à	LASSELIN Marie-Jeanne
LECOMTE Hugues	à	SCHERER Murielle
FILMOTTE Mathieu	à	BARBIEUX Julien
VALIN Jean-Christophe	à	DEPRET Annabelle

Absent : DAMIEN Jean-Marc

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien

18h35 : Arrivée de Monsieur Jean-Marc DAMIEN au vote du point n°6 relatif à l'adhésion au service commun pour l'application du droit des sols de la CAPH et sa convention d'instruction.

ORDRE DU JOUR

FINANCES - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1- DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
- 2- DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. - REFONTE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES
- 3- DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS REGIONAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE - REFONTE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES
- 4- COMMISSION MUNICIPALE - MODIFICATION DE DENOMINATION
- 5- ID NORD - DESIGNATION DE REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT.

DIVERS

- 6- CAPH - ADHESION AU SERVICE COMMUN POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS ET CONVENTION D'INSTRUCTION

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Afin de respecter les règles sanitaires liées à la crise actuelle, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de tenir la réunion en huis clos.

Le Conseil Municipal accepte à l'Unanimité.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part des prescriptions sanitaires transmise par la Préfecture relatives aux prochaines fêtes de fin d'années.

Il invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs remarques quant au Procès-Verbal de la séance du 19 Novembre 2020.

Monsieur BASSEZ demande que soit annexée la motion contre la TEOM au présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal l'adopte à l'Unanimité.

FINANCES - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- D'approuver le projet de passage en LED de l'éclairage public,
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant,
- De solliciter de Monsieur le Sous-Préfet l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour cet Investissement.

2- DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L. - REFONTE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de refonte du chauffage de la Salle des Fêtes,
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant,
- De solliciter de Monsieur le Sous-Préfet l'octroi de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pour cet Investissement.

Il est procédé au vote comme suit :

Contre : 1

Pour : 25

3- DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS REGIONAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE - REFONTE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de refonte du chauffage de la Salle des Fêtes,
- D'adopter le plan de financement s'y rapportant,
- De solliciter du président de la Région l'octroi du fonds régional de relance et de solidarité avec les territoires, pour cet Investissement.

Il est procédé au vote comme suit :

Contre : 1

Pour : 25

4- COMMISSION MUNICIPALE - MODIFICATION DE DENOMINATION

L'assemblée est appelée à modifier la dénomination de la commission relative au Développement économique, associatif et sportif local, Formation et Emploi.

Il est proposé un amendement par le groupe « Ensemble pour Hérin » pour que le terme « emploi » soit maintenu et celui de « santé » ajouté.

Cette proposition est soumise au vote de l'Assemblée :

Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 6

Contre : 19

Il est proposé à l'Assemblée de renommer la commission : « Développement économique, associatif et sportif local, Formation et Santé ».

L'Assemblée se prononce comme suit :

Ne prend pas part au vote : 1

Pour : 19

Contre : 6

5- ID NORD - DESIGNATION DE REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT.

Vu la délibération en date du 22 Juin 2017 par laquelle la commune d'HERIN a adhéré à iNord et considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'agence iNord, le Conseil Municipal est appelé à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

En la qualité de représentant titulaire, sont candidats :

- Madame Annabelle DEPRET qui obtient 5 voix
- Monsieur Joël SAUVAGE qui obtient 21 voix

En la qualité de représentant suppléant, sont candidats :

- Monsieur Florent PASEK qui obtient 5 voix
- Monsieur Hugues LECOMTE qui obtient 21 voix

Le Conseil Municipal décide de :

- Désigner Monsieur Joël SAUVAGE, représentant titulaire et Monsieur Hugues LECOMTE , représentant suppléant à l'agence ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette décision.

DIVERS

18h35 : Arrivée de Monsieur Jean-Marc DAMIEN

6- CAPH - ADHESION AU SERVICE COMMUN POUR L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS ET CONVENTION D'INSTRUCTION

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité:

- D'approuver le projet de convention d'adhésion de la Commune de Hérin au service commun ADS de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
- D'approuver le projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune d'Hérin par le service commun de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec la Porte du Hainaut, comprenant l'annexe dûment complétée par ses soins définissant les autorisations d'urbanisme dont l'instruction est confiée par la Commune de Hérin au service commun ADS.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

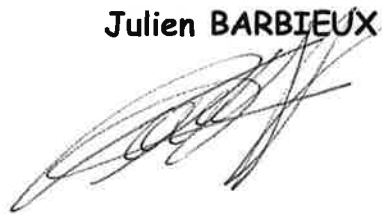
- Signature d'un avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage à Hérin avec la société DALKIA, à SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, afin d'ajouter le bâtiment de la maison médicale ainsi qu'une formule de révision au tarif du FIOUL ;
- Signature d'une nouvelle convention jusqu'au 31 Décembre 2020 pour les activités développées par le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe-Escout ;
- Désignation de la société L'Île Marmots à Préseau afin d'assurer la gestion de la structure multi-accueil à Hérin. La durée de cette prestation s'exercera jusqu'au 29 février 2024, pour un coût fixé à 2,65€ brut de l'heure ;
- Désignation de la société CABINET BERNARD à Ferrière La grande afin de réaliser la mission de maîtrise d'oeuvre et de suivi du marché de passage en LED de l'éclairage public de la ville d'Hérin pour un coût fixé à 5 590€ H.T.

INFORMATIONS DU MAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Le Maire,

Jean-Paul COMYN

